MUNICIPALITÉ
SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

"BÂTIR ENSEMBLE"

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy tenue le 28 juillet 2022 à 20h00 à la salle municipale sise au 309, 4ème avenue à Saint-Paul-de-Montminy, lieu usuel des séances du conseil municipal

À laquelle assistent les conseillers : Madame Marie-Hélène Pilote et Messieurs Guy Boivin, Serge A. Lavoie, Christian Nadeau, Éric Tanguay et Jean-François Mayrand sous la présidence du maire, monsieur Alain Talbot.

Assiste également, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, madame Claudette Aubé

1. Ouverture de la séance

Constatant le quorum, monsieur le maire ouvre la séance en rappelant aux participants les procédures de fonctionnement de la séance du conseil.

2022-07-28-01 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.
Adopté à l'unanimité des conseillers.

Monsieur le maire demande un vote pour interdire l'enregistrement par cellulaire de la séance du conseil. Tous les conseillers sont en accord sauf le conseiller monsieur Serge A. Lavoie qui s'oppose à cette décision en mentionnant qu'il est requis que cette décision soit prise par un règlement adopté par les élus.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Tournoi de balle
4. Réengagement de la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
5. Dossier d'expropriation eaux usées ; mandat de représentation
6. Rang Rolette ouest
   6.1 Acquisition d'une parcelle de terrain
   6.2 Arpentage
7. Route 216
   7.1 Autorisation pour effectuer des demandes d'avant-projet
   7.2 Demande de permission au MTQ
8. Réfection du Rang 3
   8.1 Choix de l'option des travaux
   8.2 Demande de soumissions publiques pour effectuer les travaux
9. Réfection 5ème Avenue : Mandat pour effectuer les relevés des 3 services ainsi que de la voirie
10. Contrats de déneigement
    10.1 Rang de Rolette Ouest
    10.2 Contrat A
    10.3 Contrat B
11. Période de questions
12. Levée de la séance

2022-07-28-02 : TOURNOI DE BALLE

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu d'acquiescer aux demandes de monsieur Louis Rodrigue, organisateur du tournoi de balle pour la Prévention du Suicide, qui aura lieu le 13 août 2022 soit : l'affichage de

la publicité sur le panneau au garage municipal, l'enlèvement des équipements de Skateboard sur le carré de démolition, l'aide de l'employé municipal avec le tracteur le 12 août, le prêt des clés du Camelot et de la cabane électrique voisine du Camelot ainsi que la commandite pour défrayer la parution d'un article dans le Journal l'Oie Blanche suite à cet événement.
Adopté à l'unanimité des conseillers.

2022-07-28-03 : RÉENGAGEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

ATTENDU QUE madame Claudette Aubé avait été nommée, le 14 février 2022, directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe en l'absence du directeur général et greffier trésorier, nomination qui devait être temporaire pour six (6) mois;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier a quitté définitivement ses fonctions le 2 mai 2022;

ATTENDU QUE le poste de directeur général et greffier-trésorier est en processus d'affichage;

ATTENDU QUE madame Claudette Aubé est consentante à continuer à occuper le poste de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe;

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu :

-D'ajuster à 6% le taux des vacances calculées sur le salaire gagné rétroactivement au 14 février 2022;

-De procéder au réengagement de madame Claudette Aubé au poste de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe pour une période se terminant le 31 décembre 2022 aux conditions stipulées au contrat de travail établi avec la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy et madame Aubé;

-D'autoriser le maire à signer ce contrat de travail pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2022-07-28-04 : DOSSIER D'EXPROPRIATION DES EAUX USÉES : MANDAT DE REPRÉSENTATION

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvie Lavoie a notifié qu'elle demandait la permission d'en appeler du jugement rendu le 8 juin dernier par le TAQ dans le dossier d'expropriation des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit désigner un procureur pour la représenter;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tremblay Bois avocats a la connaissance et l'historique de ce dossier;

Il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par monsieur Éric Tanguay et résolu de mandater la firme Tremblay Bois Avocats pour la représenter dans le dossier d'expropriation de madame Sylvie Lavoie.
Adopté à l'unanimité des conseillers.

2022-07-28-05 : RANG ROLETTE OUEST – ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut améliorer l'entrée du Rang Rolette Ouest en l'élargissant;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du côté sud près de cette entrée, monsieur Émile Tanguay, est consentant à vendre à la Municipalité la parcelle de terrain requise;

Il est proposé par monsieur Éric Tanguay, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu d'acheter de monsieur Émile Tanguay une parcelle de terrain mesurant environ quinze (15) pieds de profondeur sur la largeur du lot 5 761 700 aux conditions établies entre les parties.
Adopté à l'unanimité des conseillers.

2022-07-28-06 : RANG ROLETTE OUEST – ARPENTAGE

CONSIDÉRANT QU' il est requis de faire arpenter une partie du Rang Rolette Ouest afin de procéder à l'achat de la parcelle de terrain tel que stipulé à la résolution 2022-07-28-06;
Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote et résolu de profiter de l'occasion et faire arpenter également toute la longueur soit 1,2 kilomètre du Rang Rolette Ouest.
Adopté à l'unanimité des conseillers.

2022-07-28-07 : ROUTE 216 – AUTORISATION POUR EFFECTUER DES DEMANDES D'AVANT-PROJET

CONSIDÉRANT QUE les usagers du réseau d'aqueduc municipal du secteur Est de la Route 216 ont des problèmes avec leur eau potable;
Il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par monsieur Éric Tanguay et résolu de mandater le technicien en génie civil pour faire des demandes d'avant-projet auprès d'entrepreneurs pour valider leur disponibilité pour effectuer la réfection d'une section du réseau d'aqueduc dans le secteur Est de la Route 216;
Adopté à l'unanimité des conseillers.

2022-07-28-08 : ROUTE 216 – PERMISSION MTQ

CONSIDÉRANT le projet de réfection d'une section de l'aqueduc municipal sur la Route 216 Est;

CONSIDÉRANT les délais possibles de réponse du MTQ;
Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu de demander la permission au MTQ pour effectuer ces travaux de réfection se trouvant sur ou près de la Route 216 et son accotement.
Adopté à l'unanimité des conseillers.

2022-07-28-09 : RÉFECTION DU RANG 3 – CHOIX DE L'OPTION DES TRAVAUX – DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR EFFECTUER LES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE divers choix s'offrent à la Municipalité pour le revêtement du Rang 3;

CONSIDÉRANT QUE des estimés de coûts ont été faits par le technicien en génie civil;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a la possibilité de faire une demande d'aide financière pouvant atteindre 70% du coût des travaux et des frais connexes;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes doivent être déposées avant le 16 septembre 2022;
Il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote et résolu d'autoriser le dépôt d'une demande de soumissions publiques pour effectuer ces travaux de revêtement du Rang 3 et de prévoir le coût pour toutes les options possibles pour du recouvrement en asphalte et en resurfaçage.
Adopté à l'unanimité des conseillers.

2022-07-28-10 : RÉFECTION 5ÈME AVENUE – MANDAT POUR EFFECTUER LES RELEVÉS DES 3 SERVICES AINSI QUE DE LA VOIRIE
Il est proposé pat monsieur Éric Tanguay, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu de mandater le technicien en génie civil pour effectuer les relevés des 3 services ainsi que de la voirie de la 5ème Avenue en prévision de travaux dans ce secteur.
Adopté à l'unanimité des conseillers.

Monsieur le maire, Alain Talbot, déclare son possible conflit d'intérêt concernant le point qui suit et quitte la réunion.

2022-07-28-11 : CONTRAT DE DÉNEIGEMENT RANG ROLETTE OUEST

CONSIDÉRANT les demandes de prix pour le déneigement du Rang Rolette Ouest lancées sur invitation le 10 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE les offres de prix reçues et ouvertes le 8 juillet 2022 se présentent ainsi :

	1 an	3 ans
Les Entreprises GJM Coulombe inc	17 706.15 $	------
Ferme du 5ème Rang inc	57 487.50 $	155 216.25 $

CONSIDÉRANT QUE le plus bas prix reçu a été déposé par Les Entreprises GJM Coulombe inc et qu'il rencontre les clauses du devis;
Il est proposé par monsieur Éric Tanguay, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu d'adjudiquer le contrat de déneigement du Rang Rolette Ouest aux Entreprises GJM Coulombe inc pour un (1) an au prix de 17 706.15 $ (taxes incluses);
Que le devis de demande de prix fasse partie de ce contrat.
Adopté à l'unanimité des conseillers.

2022-07-28-12 : CONTRAT DE DÉNEIGEMENT – CONTRAT A- CONTRAT B

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres pour le déneigement, soit un contrat nommé « Contrat A » pour le déneigement des rangs et un contrat nommé « Contrat B » pour le déneigement de la 4e Avenue, les avenues, les rues, les trottoirs et les stationnements;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu trois soumissions pour le « Contrat A », Ferme du 5ème Rang inc., Donald Létourneau inc., et AMP Excavation inc. et une seule soumission pour le « Contrat B », Ferme du 5ème Rang inc.;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'analyse de la conformité de ces soumissions;

ATTENDU QUE pour le contrat A et pour le contrat B, les soumissions de Ferme du 5ème Rang inc. ne sont pas conformes aux documents d'appels d'offres notamment parce que les taux soumis par kilomètre pour l'ajout ou le retrait de rangs (Contrat A), d'avenues, rues, trottoirs ou stationnements (Contrat B) sont excessivement déraisonnables, débalancés et irréalistes et risquent de compromettre l'exécution du contrat;

ATTENDU QUE la soumission de Donald Létourneau inc. est non conforme notamment en raison du fait que ce dernier a confirmé, par écrit, à la Municipalité, qu'il entend entreposer les abrasifs sur le territoire de la Municipalité de Saint-Philémon, contrairement à l'exigence prévue aux documents d'appels d'offres à la clause 3.1.1.3;

ATTENDU QUE la soumission de AMP Excavation inc. est nettement supérieure aux estimations budgétaires effectuées par la Municipalité en lien avec ce contrat, que la soumission accuse un écart de prix important avec les deux autres soumissions déposées et qu'il y a lieu de prendre en considération qu'il s'agit de fonds publics;

ATTENDU QUE pour ces motifs, la Municipalité doit rejeter l'ensemble des soumissions reçues et lancer de nouveaux appels d'offres;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE A. LAVOIE, APPUYÉ PAR MONSIEUR ÉRIC TANGUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité annule l'appel d'offres lancé le 3 juin 2022 en lien avec l'octroi des contrats de déneigement (Contrat A et Contrat B);

QUE la Municipalité rejette les soumissions reçues dans le cadre de cet appel d'offres;

QUE la Municipalité retournera en appel d'offres;
Adopté à l'unanimité des conseillers.

11. Période de questions
Les questions adressées concernent :
- L'entreposage des abrasifs pour les contrats de déneigement;
- Le contrat de déneigement du Rang Rolette Ouest en lien avec le dossier antérieur;
- L'importance du développement du Lac Gosselin;
- L'explication du retrait du maire avant le traitement du point des contrats de déneigement;
- L'entretien du Rang Rolette Est (trous et nivelage);
- La poursuite de la réfection du Rang 3 en lien avec les coûts prévus;
- La fréquence de l'application d'abat-poussière;
- Le bris du Rang 1 lorsqu'un chargement de bois a pris le fossé;

- Le dossier d'expropriation de Sylvie Lavoie;
- Les poubelles qui débordent au coin du Rang Rolette Est;
- Les travaux sur le Rang Rolette Ouest qui ont été faits sans autorisation par un citoyen;
- La pétition concernant les éoliennes qui a été déposée au Ministère ainsi qu'à notre députée.

2022-07-28-13 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote et résolu de lever la séance à 21h05. Adopté à l'unanimité des conseillers.

Alain Talbot, maire

Je, Alain Talbot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient en respect de l'*article 142(2)* du *Code municipal* à l'exception des résolutions **2022-07-28-11** et **2022-07-28-12** pour lesquelles je m'étais retiré.

Guy Boivin, maire suppléant

Je, Guy Boivin, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions **2022-07-28-11** et **2022-07-28-12** qu'il contient en respect de l'*article 142(2)* du *Code municipal*.

Claudette Aubé
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Je, Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement les actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion du 28 juillet 2022.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 16 août 2022.